

Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC)

Introduction

La direction de la sécurisation, en abrégé DAB, assure la sécurité des sites nucléaires, des infrastructures de l'aéroport de Bruxelles National, des institutions nationales, internationales et européennes, des infrastructures critiques, des infrastructures du SHAPE, de l'OTAN, des palais royaux et des opérations de police. La DAB sera constituée de membres du personnel :

- Externes (à partir de mars 2018)
- Transfert de personnel militaire (à partir de mai 2018)
- Transfert du personnel de BAC (Brussel Airport Company)
- Transfert du personnel de la protection civile
- Transfert du personnel du corps de sécurité

Encodage des Voir instruction de travail 101 « ajout d'un membre du personnel » données personnelles, horaire de travail, capitaux de départ des anciennetés et codes salariaux

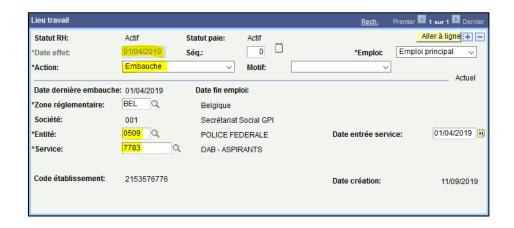
Données

D'emploi

Ajout d'une relation de travail à partir du 01/04/2019

Onglet lieu de travail :

Date d'effet : 01/04/2019 Action : Embauche Entité : 0509 Service : 7783





Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC), Suite

Onglet Statut:

Statut d'origine : Ass. Sécurisation (BAC)
Cadre : Assistant de sécurisation

Grade: 96 Assistant de sécurisation

Commissionnement: Nommé

Echelle de traitement : BASP1 à BASP4 Sorte d'ancienneté : Pécuniaire

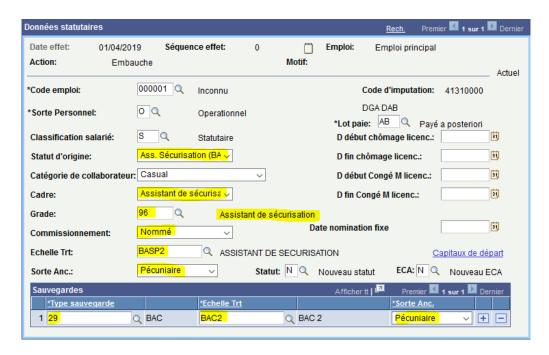
Sauvegardes:

Type de sauvegarde : 29

Echelle de traitement : BAC 1 (montant annuel négocié de 17.725,05€)

BAC 2 (montant annuel négocié de 23.740,23€) BAC 3 (montant annuel négocié de 24.079,23€)

Sorte d'ancienneté : Pécuniaire



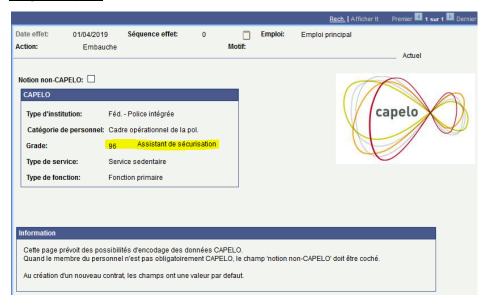
Onglet données emploi et Catégorie d'employé

Voir instruction de travail 201_Ajouter une nouvelle relation de travail (point 1.3 et 1.4)



Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC), Suite

Onglet Capelo



Capitaux de départ et ancienneté Type ancienneté:

Pécuniaire

Date d'effet :

Prendre la même date d'effet que celle des données d'emploi

Même date que celle renseignée dans le dossier

Date d'ancienneté : Remarque :

Si une ancienneté pécuniaire ancien statut est utilisée pour la

sauvegarde 29, la date d'ancienneté doit être la même que

celle renseignée pour l'ancienneté pécuniaire.

Codes Salariaux

Codes salariaux fixes

Introduire les codes salariaux fixes obligatoires suivants :

4000 Traitement

6000 A - de fin d'année

7000 Trigger (code déclencheur) pécule de vacances

4034/4035 A-foyer ou A-résidence

Ensuite encoder les données relatives à la sauvegarde :

Statut sauvegarde: 29 Code salarial: 4000

Date début : Introduire la même date que celle des données d'emploi

(la date d'effet: 01/04/2019)

Statut: Actif
Date de fin: 31/12/3999

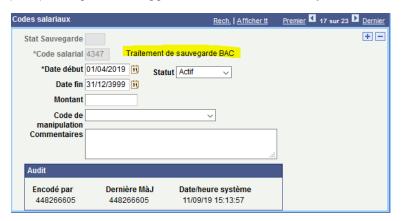
Les champs montant, code manipulation et commentaires ne doivent pas être remplis.

Il n'y a pas de code salarial 4034 ou 4035 sous la sauvegarde 29. En effet, lorsque le traitement du membre du personnel est calculé sur base du montant annuel négocié de BAC, ce dernier n'a pas droit à l'allocation de foyer ou de résidence.



Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC), Suite et fin

A partir de avril 2019, un nouveau code 4347 (traitement de sauvegarde BAC) est créé. Il va permettre la comparaison entre le statut police et le montant annuel négocié de BAC en sauvegarde. Il doit être encodé pour les assistants de sécurisation (BAC). Il s'agit d'un « triggercode », il ne faut donc pas introduire de montant.



Allocations et indemnités

Les indemnités et allocations prévus par le statut de la police peuvent être accordés pour autant que les conditions d'application soient remplies. Il n'existe actuellement aucune allocation, ni indemnité spécifique pour les assistants de sécurisation (BAC). Cela signifie qu'ils peuvent bénéficier des allocations et indemnités suivants :

- A-Bruxelles capitale (code salarial 4224)
- I-bilinguisme (code salarial 4086/4087)
- I-entretien uniforme (code salarial 4046)
- I-téléphone (code salarial 4045)

ATTENTION: Pour que cet encodage soit pris en compte, il faut encoder tous les codes salariaux fixes en même temps, y compris ceux de la sauvegarde 29. C'est-à-dire qu'il faut encoder les codes salariaux fixes en cliquant une seule fois sur enregistrer. Ensuite, vous pouvez valider et approuver. Un seul envoi vers L4 sera correct!

Si vous ne respectez pas cette procédure, il convient dans un premier temps de mettre sur inactif les codes salariaux fixes relatifs au statut police (4045,4046,4086,4087 et 4224) et à la sauvegarde 29. Après qu'un run fictif soit passé, remettre sur actif les codes salariaux fixes précités relatifs au statut police et à la sauvegarde 29.